



Département des Ressources Humaines

Décision n°2023-503

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'ingénieur sécurité des systèmes d'information au Département des Ressources Numériques**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant au Département des Ressources Numériques, un emploi d'ingénieur sécurité des systèmes d'information, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Apporter expertise et conseil en sécurité des SI
- Assurer la veille sécurité
- Assurer la maintenance et l'évolution de la sécurité des SI

**Décide,**

**Article 1 :** L'emploi d'ingénieur sécurité des systèmes d'information au Département des Ressources Numériques est ouvert au recrutement contractuel,

**Article 2 :** La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir à l'indice majoré minimum 390 et au maximum 410, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Accusé de réception en préfecture  
N° 2023-05062-A01  
Date de télétransmission : 26/05/2023  
N° 2023-05062-A01

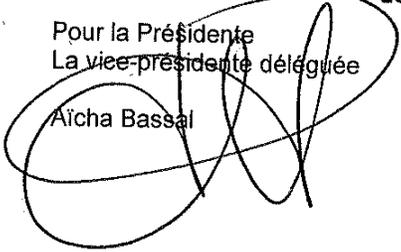
Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **09 MAI 2023**

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée

Aïcha Bassal



mis en ligne le :

**26 MAI 2023**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20230509-2023\_503DEC-AU  
Date de télétransmission : 26/05/2023  
Date de réception préfecture : 26/05/2023